

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2017**

N°2017- BC-2017-8S-DSCT-42

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi 28 du mois De Novembre à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour du présent Bureau communautaire.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN.

Monsieur Teddy MARY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'URIOPPS-CNAM POUR L'ORGANISATION D'UN COLLOQUE SUR L'INCLUSION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

VU les articles L.5211-1 et suivants, L.5214 16, L.5215-26, L.5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales ;

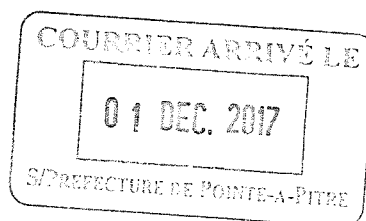
VU l'article 6-1-2 des statuts annexés à l'arrêté n° 2014-249 du 24 décembre 2014 ;

VU le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2017 ;

CONSIDERANT l'intérêt social que représente cette manifestation ;

CONSIDERANT, l'avis favorable de la Commission Action Sociale et Solidarités du 14 novembre 2017;

CONSIDERANT, le rapport de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ;



Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accorder une subvention de 2 500,00 € (deux mille cinq cent euros) à l'URIOPSS-CNAM pour l'organisation d'un Colloque sur l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

ARTICLE 2 : D'imputer la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget Communautaire.

ARTICLE 3 : De donner mandat au Président de la CARL et à la Trésorière Principale pour assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le,

01 DEC. 2017

Et publication ou notification le,

Fait et délibéré à Gosier, le 28 Novembre 2017

Pour extrait certifié conforme

01 DEC. 2017

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

Jean-Pierre DUPONT

